



COMMANDE D'AVANT-PROJETS

POUR L'ETUDE DU CIMETIERE D'AYENT

A

ST-ROMAIN

RAPPORT DU GROUPE D'EXPERTS

SEPTEMBRE 1994

INDEX

1.	Introduction	p. 3
2.	But & cadre de l'étude	p. 3
3.	Jugement	p. 4
	3.0 Jugement préliminaire	p. 4
	3.1 Projet Chabbey & Voillat	p. 5
	3.2 Projet Fellay & Fardel	p. 6
	3.3 Projet Bertrand Morard	p. 7
4.	Conclusion du groupe d'experts	p. 8

1. INTRODUCTION

La commande d'avant-projets pour l'agrandissement et le réaménagement du cimetière d'Ayent à St-Romain est définie par les "directives aux architectes" remises à ceux-ci lors de la séance préliminaire du 19 avril 1994 à St-Romain.

Cette commande d'avant-projets est organisée par la commune d'Ayent en collaboration avec le Service des bâtiments de l'Etat du Valais.

2. BUT ET CADRE DE L'ETUDE

Le cimetière d'Ayent est devenu trop petit. Sa réorganisation "endogène" semble difficile sans passer par un remaniement important. Parallèlement, il manque un columbarium permettant de recevoir dignement les urnes des personnes désirant être incinérées. Ce sont les raisons pour lesquelles la commune d'Ayent a décidé d'étudier l'agrandissement et le réaménagement du cimetière actuel.

L'organisateur a désigné le groupe d'experts suivant :

Président :

- / - M. Bernard Attinger, Architecte cantonal, Sion

Membres :

- / - M. Martial Aymon, Président de la commune d'Ayent
- / - M. Pierre-Louis Coppey, Curé de la paroisse d'Ayent
- / - M. Bernard Ogier, Architecte-urbaniste, à Sion
- / - M. Roland Vassaux, Architecte à Fully

Trois bureaux d'architectes ont été mandatés :

- MM. Chabbey et Voillat, architectes, Martigny
- MM. Fellay et Fardel, architectes, Ayent
- M. Bertrand Morard, architecte, Ayent

Les architectes ont présenté leur projet au groupe d'experts le 1er septembre 1994.

A l'issue de cette présentation, celui-ci s'est réuni et a procédé à une étude détaillée des trois solutions présentées.

3. JUGEMENT

3.0. Remarques préliminaires

Les trois bureaux ont remis tous les documents exigés dans les délais impartis, une analyse technique préalable, a permis de constater la conformité des projets au programme demandé. Tous ont ainsi pu être admis au jugement. Le montant d'honoraires, fixé lors de la séance préliminaire, peut donc être alloué aux bureaux mandatés.

3.1. Projet de Chabbey & Voillat

Ce projet entend maîtriser complètement l'espace du cimetière en l'isolant des espaces construits, et à construire, qui l'entourent. Ce résultat est obtenu par une architecturisation des limites et par la création, côté amont, d'une sorte de "cité des morts" réalisée par une série de petites constructions contiguës abritant chacune 18 places sous la forme d'enfeus. Le deuxième niveau de cette "cité" est desservi par une coursive. La proposition habille la grotte et lui donne la fonction de jardin du souvenir. Au stade final de la réalisation, le cimetière actuel peut être complètement réaménagé et les auteurs proposent d'y implanter une série de tombeaux hors sol.

La réflexion de l'architecte sur l'évolution récente du site (cimetière "hors les murs" et actuellement entouré d'une zone à bâtir) aboutit sur une proposition qui répond bien au problème posé.

L'ensemble de la composition souffre d'un manque de lumière dans ses nombreux espaces trop exigus surtout dans l'angle nord-ouest. Une atmosphère de "catacombes" règne dans ces petits espaces. Si elle peut être propice au recueillement, elle risque d'être un peu trop "sinistre". Une plus grande lumière pourrait mieux évoquer l'espoir de la résurrection.

Avec la surface mise à disposition, il s'avère que seul un système basé sur la superposition des cercueils offre assez de place pour pouvoir libérer complètement, à moyen terme, toute la surface du cimetière actuel et d'en permettre la restructuration.

Le columbarium, aménagé le long du cheminement piéton et sur l'emplacement de l'ancien mur nord, privatise les espaces de distribution. Les liaisons verticales sont regroupées dans l'axe du dispositif à l'arrière de la Croix et aux deux extrémités est et ouest.

Le groupe d'experts n'est pas convaincu que la volumétrie générale du projet soit adaptée au gabarit de l'oratoire actuel. La hauteur de l'ensemble du dispositif est très forte dans ce site. Il trouve par contre intéressant de réactualiser le lieu de recueillement qu'est la grotte en la refermant par une paroi d'expression contemporaine. Le choix d'y implanter le jardin du souvenir est de nature à valoriser tant ce jardin que la grotte.

L'espace de rassemblement est conservé dans son emplacement actuel au sud et à l'est de l'oratoire. Un dégagement généreux est proposé devant la Croix et devant le jardin du souvenir, une fois que les délais impartis pour la restructuration des tombes en place seront atteints.

A long terme, le cimetière actuel pourra être complètement remodelé et il est prévu qu'un mur d'enceinte referme la globalité du dispositif en accueillant dans sa partie sud des cellules pour recevoir des urnes et, dans sa partie ouest, un portique d'entrée qui mériterait un dimensionnement plus généreux permettant un accès véhicule aisé. L'accès piéton, situé au sud-est, est superflu.

Les moyens financiers mis en oeuvre pour la réalisation de cet ouvrage sont en proportion du nombre de places proposées. Une solution plus simple, conservant les principes définis par ce projet, permettrait d'atteindre les mêmes résultats avec un investissement plus modéré.

3.2. Projet de Fellay & Fardel

Ce projet organise un plateau horizontal sur la parcelle mise à disposition. Il y aménage 24 tombes dans la partie ouest et propose 8 éléments de columbarium sur l'arrière de l'oratoire existant et à l'est. Le jardin du souvenir est situé à l'extrémité est du plateau supérieur.

Cette intervention minimaliste se limite à l'aménagement de la nouvelle parcelle mise à disposition; elle ne propose pas de réaménagement de la partie existante du cimetière.

Ce projet maintient les éléments en place à savoir : la grotte et l'oratoire; il aménage une planie supérieure en construisant un nouveau mur de soutènement à l'amont; il est surmonté d'une rangée d'arbres.

Un accès indépendant est aménagé pour la nouvelle partie du cimetière par un deuxième portail à l'ouest. Les liaisons entre la nouvelle partie amont et l'existante se font par deux escaliers et une rampe un peu trop raide pour une utilisation par des handicapés (15%).

La proposition d'un nombre de tombes aussi faible ne résout pas le problème actuel; en effet, avec 25 à 30 décès par an, cet aménagement permet à peine de procéder à des ensevelissements pendant une année. L'incinération deviendrait pratiquement obligatoire afin de trouver place au cimetière.

La typologie des éléments de columbarium est intéressante; cependant, elle nécessiterait, pour leur implantation, des espaces de dégagement plus importants. Il s'agit d'un modèle qui devrait trouver sa place dans un vaste jardin arborisé.

L'emplacement du jardin du souvenir, prévu près de la grotte existante, est banalisé par un élément similaire à ceux des urnes privées. La même remarque est valable également pour la fontaine.

L'idée de créer un escalier en gradins pour l'emplacement d'une chorale est intéressante; il est dommage que celui-ci aboutisse sur les allées existantes plutôt que sur un espace de rassemblement.

Ce projet, d'apparence économique, ne résout pas le problème posé par le faible nombre de places mis à disposition.

3.3. Projet de Bertrand MORARD

Le terrain mis à disposition à l'amont du cimetière est aménagé pour recevoir de nouvelles tombes, placées dans le sens est-ouest, de part et d'autre de la Croix du cimetière. Cette dernière, déplacée vers ce nouveau lieu, domine l'ensemble de l'aménagement et reçoit à ses pieds le jardin du souvenir. L'accès à ce niveau supérieur est assuré par un escalier prolongé d'une rampe en encorbellement. Les niches destinées à recevoir les urnes des personnes incinérées sont regroupées en trois secteurs à savoir : l'est du cimetière existant, le côté droit du mur de soutènement et la partie supérieure de la grotte existante.

Dans sa prise en compte du site, l'architecte affirme, par un jeu de rampes et d'escaliers, la différence de niveau entre la nouvelle partie haute et le cimetière actuel.

Le couvert existant abritant la croix est supprimé et remplacé par un nouveau dispositif recevant le jardin du souvenir. Il est surmonté de l'élément vertical "Croix", élément central de la composition, implanté au niveau supérieur, en limite nord du nouveau périmètre.

Nonante tombes, un peu restreintes de par leurs dimensions, sont implantées de part et d'autre du nouvel oratoire. Les têtes sont orientées vers l'est.

Dans la partie à l'est de la Croix, une sur-largeur est obtenue sur le plateau supérieur par la création de la coursive piétonne reliant l'axe du cimetière à la partie haute de la grotte; cette passerelle surplombe le columbarium aménagé dans le mur. Il est dommage que cette volonté soit compromise par l'obligation d'exhumer les 15 tombes récentes et existantes sises contre le mur amont actuel. D'autre part, en réalisant les columbariums à l'est du cimetière actuel, les 30 tombes existantes causent le même problème..

La réorganisation totale proposée pour le cimetière actuel ne donne pas une nouvelle image au cimetière. Le groupe d'experts regrette, de plus, l'absence d'une place de rassemblement pour les offices de sépulture et la Toussaint.

La multitude des langages architecturaux et le nombre de matériaux utilisés pour cette intervention nuisent à la clarté du concept proposé.

Ce projet, quoique relativement économique, demeure irréalisable pour des raisons techniques, d'éthique et de respect des familles dont les morts ont été enterrés il y a moins de 25 ans. Il ne résout pas le problème pour la durée nécessaire à la réorganisation du cimetière.

4. CONCLUSION DU GROUPE D'EXPERTS

Arrivé au terme de son travail d'analyse et après avoir entendu les représentants des trois bureaux d'architecture, le groupe d'experts tient à relever la qualité du travail présenté.

Les trois projets ont fait ressortir l'extrême précarité de la situation actuelle du cimetière d'Ayent. Il ne sera pas possible de le réorganiser sans trouver une solution permettant d'ensevelir les défunts durant un nombre d'années important. L'exiguïté du terrain supplémentaire mis à disposition rendait le problème encore plus difficile. Sans revenir sur l'analyse faite des trois projets présentés, le groupe d'experts estime que seule une solution permettant un grand nombre d'ensevelissement dans la partie amont peut répondre aux besoins réels. Le projet Chabbey & Voillat qui ouvre une piste intéressante dans cette direction, pose un certain nombre de problèmes qui nécessitent une vérification approfondie avant que le groupe d'experts ne puisse prendre une décision définitive. Il souhaite donc qu'une étude complémentaire soit faite sur ce projet et décide d'attendre le résultat de cette étude pour établir ses conclusions définitives et présenter le projet à la population. Il précisera les conditions et directives directement avec les auteurs de ce projet.

Ayent, le 12 septembre 1994/sr

LE PRESIDENT DU GROUPE D'EXPERTS

Bernard ATTINGER

Architecte Cantonal